

réduire nos dépenses et dépenser de façon plus intelligente.

Je pense enfin que nous devons être prêts à remettre en question le statu quo dans tous les secteurs. On peut apprendre beaucoup rien qu'en regardant, par exemple, ce qui s'est fait en Nouvelle-Zélande, où l'on a compris qu'à moins d'en réformer en profondeur la structure, le gouvernement ferait faillite. Cette réforme a notamment permis au gouvernement de réduire de 11 p. 100 en un an ses coûts de fonctionnement grâce à la conclusion, entre un ministre et son sous-ministre, d'un contrat fondé sur la capacité de voir tout au long de l'année à arriver à la production prévue plutôt que de respecter un objectif budgétaire qui peut avoir été fixé de façon artificielle ou avoir augmenté, au fil des ans, en raison du critère artificiel qu'est le coût de la vie.

Pour terminer, je voudrais dire que nous devons faire preuve de souplesse et de créativité, et que les cadres et les gestionnaires canadiens doivent faire de même. Je suis très satisfaite de ce qui s'est fait jusqu'ici. Je suis certaine que les Canadiens s'attendent à plus dans les prochaines années et qu'ils continueront d'être bien servis.

• (1820)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je constate avec satisfaction que la députée de Winnipeg-Sud est d'accord pour dire que l'obligation de rendre des comptes est l'un des enjeux importants. J'ajouterais peut-être à cela l'importance de la gérance. J'en ai parlé dans mon intervention, il y a quelques minutes. Par gérance, j'entends l'obligation des élus d'examiner consciencieusement chacune des dépenses pour voir si elle est justifiée, compte tenu de la capacité de payer des Canadiens. Je pense que cette méthode devrait être appliquée plus ouvertement et plus régulièrement, dans notre régime.

J'ai une observation à faire sur le thème de Fonction publique 2000, que ma collègue de Winnipeg-Sud a abordé brièvement. Je conviens que l'objectif de donner plus de pouvoirs aux gestionnaires est raisonnable. Cependant, ces gestionnaires ne sont absolument pas tenus de rendre des comptes au Parlement. S'il y a une faiblesse dans le projet Fonction publique 2000, c'est bien que les gestionnaires auront plus de pouvoirs, mais qu'ils n'auront aucun compte à rendre à la Chambre quant à l'usage qu'ils feront de ces pouvoirs. Je trouve que c'est une faiblesse de ce système.

Les crédits

Je veux poser une question à ma collègue progressiste conservatrice à propos d'une suggestion qu'on a faite à la Chambre. J'en ai aussi parlé dans mon intervention. Il s'agit de la nécessité d'un effort concerté de tous les ordres de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, de l'idée que tous les gouvernements devraient coopérer et se rencontrer régulièrement pour discuter de ce problème de la dette nationale auquel nous devons tous faire face.

Comme elle le sait, son gouvernement s'est déchargé d'un grand nombre de responsabilités sur le dos des provinces qui, à leur tour, ont refilé leurs responsabilités aux gouvernements municipaux. Ce fut le cas des programmes d'aide sociale et de logement et d'autres.

Pourrait-elle me dire si elle approuve l'idée d'une conférence fédérale-provinciale-municipale, où des représentants des grandes villes, des provinces et du gouvernement fédéral se rencontreraient pour chercher des moyens de maîtriser l'énorme dette? On me dit que cette dette s'élève à près de 575 milliards de dollars—si l'on considère la dette cumulative du fédéral, des provinces et des municipalités—et qu'elle augmente rapidement dans notre pays.

Je pense qu'à Vancouver, il y a une horloge qui indique que la dette augmente de 63 000 \$ chaque minute, soit d'environ 100 millions de dollars par jour. En dix jours, la dette augmente d'un milliard de dollars. L'intérêt composé qu'il faut payer sur cette dette, c'est-à-dire l'intérêt qu'on paye sur les intérêts, est l'un des grands problèmes auxquels nous devons faire face.

Peut-elle me dire précisément si elle appuie l'idée de constituer une conférence fédérale-provinciale-municipale, un genre de conférence tripartite, pour qu'on puisse discuter du problème de la dette et des solutions possibles?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député. Je pense que l'idée de réunir les trois niveaux de gouvernement est originale. Bien que le fédéral soit certainement le niveau de gouvernement qui recueille le plus d'impôt aujourd'hui parce que c'est à ce niveau que les contribuables sont les plus nombreux, le municipal est sans aucun doute le deuxième en importance en raison du grand nombre de Canadiens qui vivent dans les villes, qui connaissent d'énormes problèmes administratifs.

Le député a raison. Quand un niveau de gouvernement déclare qu'il n'augmentera pas ses contributions, le niveau intermédiaire refile le problème au suivant et quel-